



**du 10 juillet 2020**

**MAIRIE de GARRIGUES**

**81500**

Présents : Grégory MIRTAIN, Pierre COMOY, Sylvie BOUQUET, Bernard BOLON, Sébastien ARNAUD, Xavière DARMET, Frédéric PREVAUTEL, Arcangelo ZANCHETTA.

Excusés : Hortense BODU, Céline ALLOU, Jean Marc ROUX

A donné pouvoir :

- Céline ALLOU à Grégory MIRTAIN
- Hortense BODU à Sylvie BOUQUET
- Jean Marc ROUX à Bernard BOLON

Secrétaire de séance : Sébastien ARNAUD

**ORDRE DU JOUR**

- Election du délégué et des suppléants du conseil municipal pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020.
- Plan local de l'habitat (PLH) du Vaurais : arrêt du projet de PLH.
- Acquisition de parcelles cédées par monsieur Eddy CAUDROY, destinées à la création d'un cheminement piétonnier à Vizols.
- Achat de parcelles à madame Corinne GOBBATO et madame Julie MARTINI, destinées à la création d'un cheminement piétonnier à Vizols.

Ajout à l'ordre du jour à la demande du Maire avec l'accord du Conseil Municipal :

- Reprise de délibération qui annule et remplace le vote des délégations accordées aux maires concernant les sommes allouées par la commune pour les opérations de Prémption.
- Décision modificative n°1.
- Election du délégué Agedi.
- Suppression du poste de rédacteur.

**1. Election du délégué et des suppléants du conseil municipal pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020.**

Afin de procéder à l'élection du délégué et des suppléants du **conseil municipal pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020**, Archangelo ZANCHETTA est nommé secrétaire du bureau électoral.

Election du Délégué

Candidats : Grégory MIRTAIN et Pierre COMOY

Vote : Grégory MIRTAIN (8 voix), Pierre COMOY (3 voix).

Grégory MIRTAIN est élu Délégué

Election des trois suppléants :

Candidats : Pierre COMOY, Bernard BOLON et Sylvie BOUQUET

Vote : Pierre COMOY (10 voix), Bernard BOLON (9 voix), Sylvie BOUQUET (9 voix) ;

Est élu 1<sup>er</sup> suppléant Pierre COMOY, 2<sup>ème</sup> suppléant Bernard BOLON (au bénéfice de l'âge), 3<sup>ème</sup> suppléant Sylvie BOUQUET.

## **2. Plan local de l'habitat (PLH) du Vaurais : approbation du projet de PLH :**

Le maire et ses adjoints soumettent à approbation le projet de Plan local de l'habitat (PLH) du Vaurais proposé par la CCTA. Ce document, émanation du SCOT, présente un recensement de l'habitat sur les communes de la CCTA et les projets de réhabilitation associés. Chaque commune membre doit se prononcer avant l'approbation définitive le 20 juillet 2020.

Le document est consultable en mairie.

Voté à l'unanimité.

## **3. Acquisition de parcelles cédées gratuitement par monsieur Eddy CAUDROY, destinés à la création d'un cheminement piétonnier à Vizols,**

Dans le cadre du développement du village et en accord avec le PLU, le maire propose au conseil de procéder à l'acquisition de parcelles cédées gratuitement par monsieur Eddy CAUDROY pour l'euro symbolique. La commune prend en charge les frais de notaire et de géomètre. Cette acquisition contribuera à la mise en place d'un piétonnier à Vizols.

Le projet est présenté à l'ensemble du conseil pour approbation.

Voté à l'unanimité.

## **4. Acquisition de parcelles cédées gratuitement par mesdames Corinne GOBBATO et Julie MARTINI, destinées à la création d'un cheminement piétonnier à Vizols.**

Dans le cadre du développement du village et en accord avec le PLU, le maire propose au conseil de procéder à l'acquisition de parcelles cédées gratuitement par madame Corinne GOBBATO et madame Julie MARTINI pour l'euro symbolique. La commune prend en charge les frais de notaire et de géomètre. Cette acquisition contribuera à la mise en place d'un piétonnier à Vizols.

Le projet est présenté à l'ensemble du conseil pour approbation.

Voté à l'unanimité.

## **5. Complément des délégations accordées au maire concernant les sommes allouées par la commune pour les opérations de préemption.**

Afin de permettre les acquisitions suscitées et à venir, il convient de préciser les délégations accordées au maire concernant les opérations de préemption. Le montant maximum proposé est de 150 000 euros. Voté à l'unanimité

## **6. Décision modificative n°1.**

Le conseil municipal envisage l'acquisition ou l'échange de foncier pour la réalisation du projet prévu sur l'emplacement réservé n°2 du PLU. Il est proposé au conseil d'augmenter la ligne budgétaire s'y rapportant afin de pouvoir prendre position le moment venu.

Voté à l'unanimité.

## **7. Election du délégué AGEDI.**

Suite à l'installation du conseil municipal le 25 mai 2020, il convient d'élire un délégué AGEDI pour notre commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a désigné Monsieur MIRTAIN Grégory, maire, à cette fonction.

Voté à l'unanimité.

## **8. Suppression du poste de rédacteur**

Madame Nathalie CORTESI ayant été admise au poste de rédacteur principal de 2ème classe, il convient de supprimer le poste de rédacteur. Cette suppression est soumise à approbation.

Voté à l'unanimité

## Questions diverses :

### Installation de la fibre sur Garrigues

L'installation de la fibre est prévue sur Garrigues d'ici juin 2021. L'installation est financée à 10% par le département et 90% par SFR. Lors de la réunion avec SFR tenue le 9 juillet 2020 à Giroussens, la mairie a alerté SFR sur les attentes des habitants et les conditions d'installation que nous souhaitons pérennes et respectueuses de l'environnement. Pour plus d'information, la mairie invite ses administrés à consulter le site officiel <http://tarnfibre.fr/>.

### Lotissement de Vizols :

Les travaux de viabilisation (établissement des réseaux secs et humides) ainsi que la voirie sont prévus à partir le 28 juillet 2020.

Les travaux dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'entreprise RIGAL sont réalisés :

- Pour la voirie et les réseaux humides par l'entreprise BRESSOLLES TP
- Pour les réseaux secs par l'entreprise CITEL.